



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 14 avril 2014 s'est réuni le 19 mai 2014 à 20h30 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames BOUTOILLE, CORMARY, DEL RIO, DENIS, DIVAY, FIEVET-BAUDEN, JAUNET.

Messieurs GRATTIERI, GROSPIRON, HUON de KERMADEC, PALMER.

ABSENTS :

ROTHER (Pouvoir à Mme JAUNET)

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, Mme Martine CARTON est élue secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2014

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

3/ AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE FAIRE INSTALLER PAR LE SE60 2 CANDELABRES RUE LOUIS BLANCHET

Madame le Maire explique que pour une meilleure qualité d'image de la vidéo protection, il convient de rapprocher la caméra de l'intersection rue Louis Blanchet - chemin de la Procession. Compte-tenu que la Rue Louis Blanchet n'est pas éclairée jusqu'au bout, et que l'installation d'un mât dénaturerait la rue Louis Blanchet, Madame le Maire propose d'ajouter 2 candélabres dans cette rue. Elle présente le devis de SE60 qui s'élève à 12 285.24 € HT, et est subventionné à 54 % par le SE60 soit un coût pour la commune de 5577 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire de faire installer les deux candélabres par le SE60.

4/ AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DEMANDER L'ASSISTANCE DE L'ADTO POUR L'ELABORATION DU PLU

L'élaboration d'un PLU est un dossier très complexe. On constate que 80% des recours à l'encontre d'un PLU sont dus à des erreurs de procédure. En conséquence, Madame le Maire s'interroge sur l'intérêt de se faire assister par l'ADTO et présente un devis de 3 500 €, sachant que ce montant sera certainement subventionné.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à demander l'assistance de l'ADTO pour l'élaboration du PLU.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Depuis quelques temps, La commune emploie Jacky FAVRE ponctuellement. L'entretien des trottoirs n'étant pas satisfaisant, le conseil municipal souhaitait employer M. Favre pour ces travaux, évalués à environ 30 heures par mois. Madame le Maire s'est renseignée auprès du Centre de Gestion qui lui a proposé, pour une dépense équivalente, un contrat d'accompagnement de 20 heures hebdomadaires annualisables. Il s'avère que ce type de contrat est subventionné par l'Etat à 70 % et prévoit un allègement des charges patronales. Le Conseil municipal étant favorable à cette proposition, Madame le Maire va poursuivre les démarches en ce sens.

Madame le Maire lève la séance à 21h30.

Martine CARTON

| | | | |
|----------------|--------------|--------------|--------------|
| C. JAUNET | F. DEL RIO | D. GROSPIRON | M. DIVAY |
| T. MARVILLE | S. BOUTOILLE | M. CARTON | M. CORMARY |
| P. COURSIMAULT | J. DENIS | E. FIEVET | M. GRATTIERI |
| B. de KERMADEC | C. PALMER | A. ROTHER | |